

MENTION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Je soussigné, Max TOURVIEILLE Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas informe que le 11 septembre 2023, a été signée une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la SNC NEXITY FONCIER CONSEIL, en présence de la commune de Vals les Bains, pour la réalisation du lotissement Les Hauts de Gignac sur parcelles cadastrées section C n° 511 pour partie et 709, AI n° 546 pour partie et AL n° 518, sises chemin du Couvent à VALS LES BAINS.

Cette convention de PUP prévoit une participation financière de la SNC NEXITY FONCIER CONSEIL d'un montant de 82 271,82€ TTC, représentant l'intégralité du coût des équipements publics à la charge de la commune. En contrepartie, le lotissement bénéficiera d'une exonération de la taxe d'aménagement de 5 ans à compter de l'affichage de la présente mention de convention de Projet Urbain Partenarial.

La convention de Projet Urbain Partenarial est consultable au siège de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas - 16 route de la Manufacture Royale à UCEL et en mairie de VALS LES BAINS, à compter de ce jour.

Fait le 12 septembre 2023

Le Président,

Max TOURVIEILLE

